

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles**

Band (Jahr): **7 (1923)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

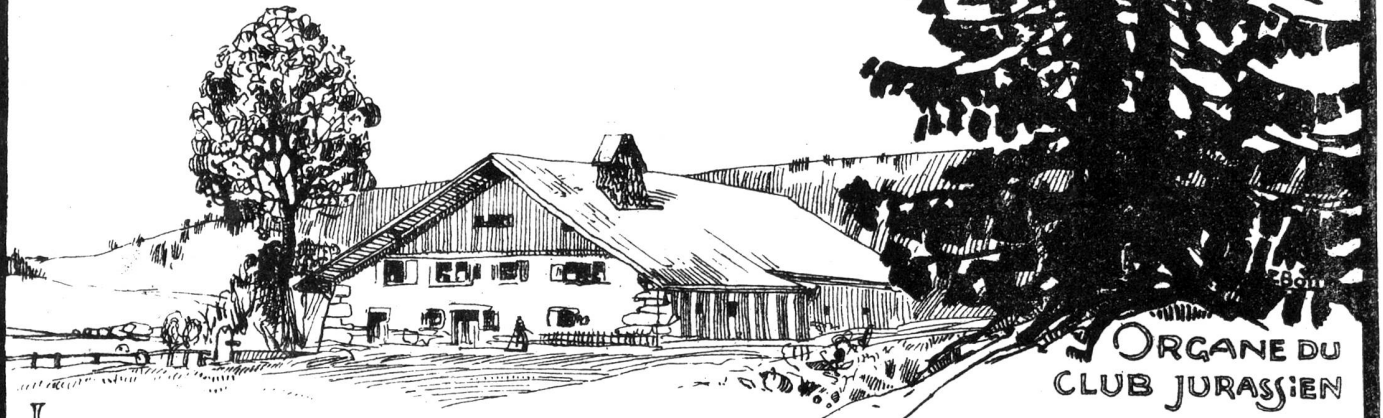
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LE RAMEAU DE SAPIN



ORGANE DU  
CLUB JURASSIEN

JOURNAL DE VULGARISATION  
DES SCIENCES NATURELLES  
FONDÉ EN 1866

paraissant tous les deux mois.

II<sup>e</sup> SÉRIE : 7<sup>e</sup> ANNÉE. — N<sup>o</sup> 5.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> Septembre 1923.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. A. Mathey-Dupraz, professeur à Colombier.

Abonnement: Fr. 2.50 pour la Suisse et Fr. 3.- pour l'étranger; pris dans les Bureaux de Poste: Fr. 2.60 pour la Suisse, Fr. 3.50 pour l'étranger.

## LE SANGLIER DANS LE JURA<sup>(1)</sup>

(SUITE)

1896. Le 10 Décembre, deux jeunes sangliers voulaient pénétrer dans une grange à Roggenburg (district de Delémont); l'un est capturé vivant, il pesait 25 kilos. Le 30, le fermier de Ritzengrund (ferme dans un vallon débouchant sur la Lucelle, district de Delémont) tire un sanglier du poids de 40 kg.

Un sanglier, venant de la forêt de la Crétax, passe près de Grandcour (31 Déc.<sup>bre</sup>) et se dirige vers la forêt du Morage.

1898. A Roggenburg, près de la Ferme, une vingtaine de sangliers errent dans les champs (27 Janvier). L'une de ces « grosses bêtes » est tirée, elle pesait 90 kilos. Une autre du poids de 80 kilos est tuée à Ederschwiler (près Delémont), le 27 Février. On en signale une douzaine près de Courgenay (mi-Février). Le 1 Mars, une bête noire est abattue à Liesberg (district de Saufon).

Le 10, on signale un sanglier à Granges-Marnand et un autre vers les forêts des Allévays, près du Stand d'Arxier.

Un sanglier du poids de 75 kilos est tué près de Movelier (Sura bernois), le 25 Mars.

Près d'Acourt, le 5 Mai, on traque un groupe de 5 sangliers. Les 31 Mai et 1 Juin, une grosse laie, suivie de 5 marcassins, est vue à Hinterschloss (Roggenburg). Près de Fleigne (S. l.), trois sangliers sont signalés le 2 Juin.

(1) Voir Rameau de Sapin, Janvier et Mai 1923.

Un jeune sanglier, pesant 30 kilos, est tiré à Drémencourt, près d'Ocourt, le 28 Déc.<sup>bre</sup> 1899. Près d'Apples, des chasseurs abattent un sanglier du poids de 72 kilos (5 Janvier); un autre, du même poids, est tué vers Montricher (Vaud).

Le 31, trois sangliers sont de nouveau signalés aux environs d'Ocourt, ainsi que près de la ferme de Ritzengrund (Delémont), le 1 Février. Le lendemain, des chasseurs de Delémont délogent une bande de « bêtes noires »; trois sont tuées.

Ces animaux apparaissent près d'Arzier (24 Février); on relève leurs « passées » près de Trelex (sur Nyon). A la mi-Septembre, les sangliers sont nombreux dans la forêt d'Essingen (Soleure); puis le 2 Octobre, une troupe erre dans la forêt de Fermens (ou Fermans, district d'Aubonne).

1900. Le 27 Janvier, un individu, d'une bande signalée aux environs de Bascourt (Sura Bernois), est tué, pesant 95 kilos, il est vendu pour 120 frs. à un boucher de Delémont. Un sanglier a élu domicile dans les environs de Bonmont, à la Rippe (Vaud); l'on suppose que cet animal de belle taille est accompagné d'autres de ses congénères (Suisse du 11 Août). Un solitaire de grande taille est vu dans le bois de Fermens, sous Apples; d'après les traces relevées, il n'est pas seul.



1901. Au commencement de Septembre, un chasseur à l'affût dans les bois de la commune de Versoix, tire un marcassin pesant 36 kilos. Cet animal, pourchassé par une meute de chiens, venait du Surc. Dans la nuit du 4 au 5 Septembre, les habitants de Sauvignier (à 5 km. de Versoix) avaient été réveillés par les cris des poursuivants. Vers le 9 Novembre, on signale la présence d'un gros sanglier, dans les bois entre Villiersens et Senarclens (Vaud). Les chasseurs de Penthéréaux et d'Orbe organisent une battue (12 Décembre), ils tuent un sanglier mâle de 120 kilos. Le 27, un fort sanglier est vu dans les environs de Trelex; le lendemain, des chasseurs se mettent à sa poursuite en suivant ses « passées » jusqu'au grand contour de la route de St.-Cergues. Là, le chien de l'un des chasseurs déloge l'animal (le chien n'est pas revenu), qui s'enfuit, puis redescend dans la nuit jusque près de Trelex, où on le revoit les 28 et 29 Décembre.

1902. Les chasseurs de Trelex organisent (2 Janvier) une nouvelle battue; mais celle-ci, contrariée par la pluie, est sans résultat. Les traces de l'animal pourchassé avaient pourtant été relevées dans les bois de Givrins. Des lugueurs descendant la route Saint-Cergues (14 Janvier), ont croisé un énorme sanglier. Des traces de cet animal sont signalées entre Apples et Ballens; les



chasseurs organisent une battue. Un sanglier a été vu mardi 11 Février, près de Givrins, au bas des bois; il se dirigeait du côté des Allerays ou des Dixaines de Trelex. De nombreuses

personnes ont pu facilement le contempler, son poids est estimé à 100 kilos. L'animal paraît être blessé, son corps est sillonné de rayures dont le poil a disparu. Sa fureur est énorme et ses défenses à l'avenant; ce solitaire furetait le long d'une haie, sans paraître trop s'émouvoir du bruit que l'on faisait autour de lui. Vers la mi-Juin, les champs situés entre le village de Gingins et la lisière de la forêt sont dévastés par un sanglier, aussi bien les prés, que les pommes de terre et les betteraves. Au commencement de Novembre, on signale, dans la région d'Apples, des sangliers. - Une laie et son marcassin se tiennent entre la Plagne et Brémondavaux (distr. de Cossonay); ces deux animaux sont observés dans le bois de Crans (distr. de Nyon).



Les grandes masses de neige tombées dans les Vosges (Alsace) ont forcé le gibier à descendre dans les forêts inférieures, où l'on remarque des troupes de 12 à 15 sangliers fouillant le sol en quête de nourriture (mi-Déc.<sup>bre</sup>).

1903. Dans une battue organisée aux environs de Roggenburg, on tire un sanglier, pesant 75 kilos, près de la Ferme du Ritzengrund (27 Janvier).

1904 et 1905. Aucune note.

1906. En Argovie, près d'Étazen, une laie est tirée. Dans le Surabernois, on signale d'un peu partout la présence de sangliers; à la fin d'Octobre, une bande de ces pachydermes stationne dans la région de Fleigne. Ces animaux se cachent dans les épais fourrés, entre la « Selle au Roi » et la Combe de Bavelier. Un champ de blé, nouvellement ensemencé, a été complètement retourné par les « bêtes noires ».

À Courfaivre, devant la ferme de M. Sachat, mardi 18 Décembre, sept gros sangliers circulaient tranquillement. Après avoir pris leurs ébats, ils sont rentrés dans la forêt à la file indienne. À la même époque, une battue est organisée sur le territoire de la commune de Sumiswald (Berne), pour détruire les sangliers qui causent des dégâts aux cultures. Un seul individu est tué, les autres s'enfuient.



Sundi 31 Décembre, des chasseurs de Delémont font une battue du côté de Develier - Montavon, où la présence de plusieurs sangliers était signalée. L'un de ces pachydermes, pesant 70 kilos, est abattu.

On a aperçu ces derniers temps des sangliers à une petite distance des localités de Courfaivre, Bœcourt, Bassecourt, Fleigne, etc. Le sujet tué le 31, se trouvait avec trois de ses congénères, dans des broussailles à un kilomètre environ de Develier. On en a vu une bande de dix-huit dans les champs de Montavon, mais le lendemain matin, la neige avait effacé leurs « passées ».

1907. Dans la Diana (Septembre), feu H. Vernet disait: « L'Argovie était, jusqu'à

« ces dernières années le seul de nos cantons dans lequel le sanglier pouvait être considéré  
 « comme sédentaire et même comme assez bien représenté dans certaines forêts le long du  
 « Rhin. On m'a nommé dans la commune d'Eschgen (Frickthal), deux chasseurs qui, en  
 « quelques saisons, avaient tué l'un vingt-cinq et l'autre dix-neuf de ces grosses bêtes,  
 « on ne citait même pas les nemrods qui n'avaient que quatre ou cinq victimes à leur  
 « actif. Mais maintenant la misère est absolue; les derniers sangliers, las d'être pour-  
 « suivis constamment, auront probablement traversé le Rhin pour retourner dans la  
 « Forêt-Noire, d'où ils étaient venus. »

Vers la fin de l'année, les forêts communales de Fleigne, Edersweiler et Roggenburg, hébergent une cinquantaine de « bêtes noires », au dire de chasseurs sérieux. Des battues sont organisées de temps à autre, on relève bien les « passées » de ces animaux, mais ceux-ci se retirent en forêt, les dommages qu'ils commettent sont une vraie calamité pour le cultivateur.

1908. Le 6 Janvier, des chasseurs, des communes ci-dessus, délogent quatre de ces pachydermes, un seul est tué; les autres s'enfuient et traversent en plein après-midi le village de Roggenburg, pour passer la frontière alsacienne.

À la fin de Janvier, près de Seimen, des enfants qui patinaient sur un étang sont épouvantés par une troupe de sangliers passant à 2 m. d'eux.

Des chasseurs de Roggenburg avaient organisé, à la fin de Février, une battue durant laquelle trois sangliers adultes sont abattus à proximité de la frontière alsacienne. Le 2 Mars, un chasseur d'Edersweiler, au cours d'une autre battue, abat encore un gros sanglier; c'est donc la cinquième « bête noire » tuée dans la commune d'Edersweiler, depuis le commencement de l'année.

Mi-Août. Une troupe de sangliers, des adultes et des marcassins est vue dans la région du Blauen. Quelques chasseurs se mettent à leur poursuite, mais sans succès.

1909. En Mai, un garde-chasse parcourait les forêts près de Seimen (district de Bonolfingen, Berne), il rencontra un « vieux solitaire » qu'il blessa; l'animal furieux se jette sur son agresseur, qui a la chance de l'abattre. Des « bêtes noires » sont encore signalées dans les champs de Golaten (district de Saupen), où elles causent des dégâts. Une battue est organisée. Durant l'été, ces animaux sont aussi signalés dans le canton de Zurich, le long de l'Ichel (chaîne de collines entre la limite des districts de Bülach et d'Andelfingen).

1910. En Février, de ces animaux sont remarqués dans Bâle-Campagne, un gros ragot est aperçu non loin de la Bülchenfluh; chasse, il s'enfuit, dans la direction d'Isenthal (Soleure). Mi-Février, un sanglier, pesant 35 kilos, est abattu près de Mümliswil (Balsthal, Soleure).

Une battue monstre a lieu dans la région d'Arenches, le samedi 19 Février; l'on avait signalé la présence de deux sangliers dans la contrée. Un solitaire aperçu aux environs d'Ursins et de Suchy, est l'objet d'une traque, ordonnée pour le 24 Mars, mais la bête s'enfuit; mais à la mi-Avril, cet animal ravage les champs entre Bailly et Essertines (dis-

trict d'Échallens). Ce pachyderme est tué le 17 Avril, durant une battue organisée par la Préfecture du district et comprenant 47 chasseurs. Ce solitaire était un beau mâle, aux défenses bien développées, pesant 64 kilos.

(A suivre).

A. Mathey-Dupraz.

## L'OURS DES CAVERNES<sup>(1)</sup>

*Ursus spelaeus*, Blum.

(SUITE ET FIN)

Fig. 10.



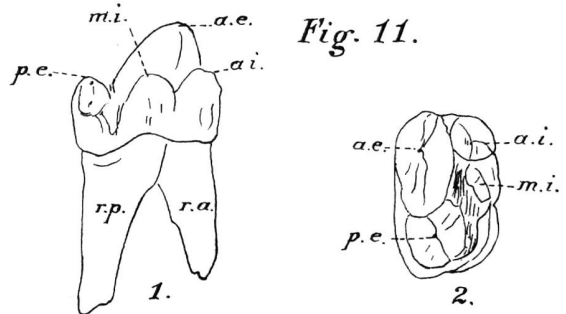
Canine inférieure droite  
de l'*Ursus spelaeus*.

1. vue par son bord antérieur.
2. vue par sa face externe.

La canine inférieure, Fig. 10, se distingue de la canine supérieure par sa racine déviée en dehors et plus aplatie latéralement, avec deux larges gouttières sur la face interne et une sur la face externe.

Vue par son bord antérieur, la racine décrit un S très allongé, tandis que la

Fig. 11.

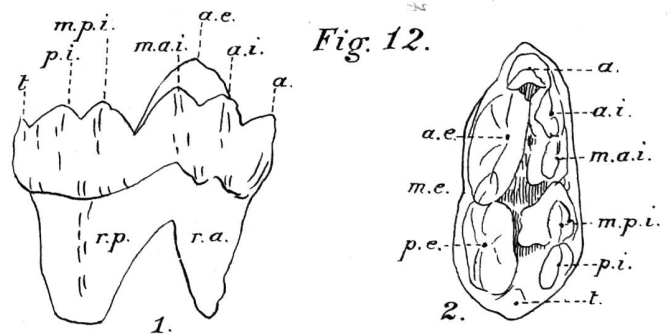


Quatrième prémolaire inférieure gauche  
de l'*Ursus spelaeus*.

1. Face linguale.
2. Table dentaire.

a.e. : tubercule antéro-externe. p.e. : tubercule postéro-externe.  
a.i. : " antéro-interne. r.a. : racine antérieure.  
m.i. : " médian-interne. r.p. : racine postérieure.

Fig. 12.



Carnassière inférieure.  
Première molaire inférieure gauche  
de l'*Ursus spelaeus*.

1. Face linguale.
2. Table dentaire.

a. : tubercule antérieur. m.a.i. : tubercule médian-interne.  
a.e. : " antéro-externe. m.p.i. : " postéro-interne.  
m.e. : " médian-externe. p.e. : " postéro-externe.  
a.i. : " antéro-interne. p.i. : " postéro-interne.

(1) Voir Rameau de Sapin : 1921, p. 30, 34, 44 ; 1923, p. 5, 21.

canine supérieure est à peu près rectiligne.

La quatrième prémolaire, Fig. 11, rectangulaire, porte quatre tubercules.

La première molaire ou carnassière, Fig. 12, est très allongée d'avant en arrière, élargie en forme de coin dont la pointe est en avant.

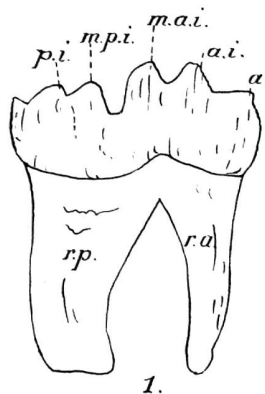


Fig. 13.

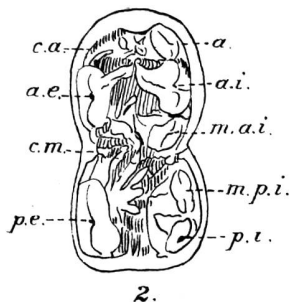
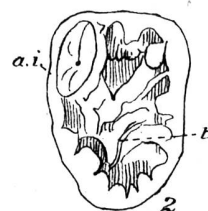
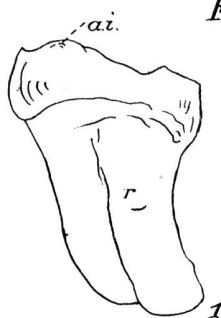


Fig. 14.



*Deuxième molaire inférieure gauche  
de l'Ursus spelaeus.*

*Troisième molaire inférieure droite  
de l'Ursus spelaeus.*

1. Face linguale.

2. Table dentaire.

1. Face linguale.

2. Table dentaire.

a. : tubercule antérieur. p.e. : tubercule postéro-externe.  
a.e. : " antéro-externe. m.p.i. : " médian-postéro-externe.  
a.i. : " antéro-interne. p.i. : " médian-postéro-interne.  
m.a.i. : " médian-antéro-interne. r.a. : racine antérieure.  
c.a. : cuvette antérieure. r.p. : racine postérieure.  
c.m. : " médiane.

a.i. : tubérosité antéro-interne.  
t. : talon.  
r. : racine unique résultant de la soudure  
des deux racines.

La deuxième molaire, Fig. 13, très forte et bilobée, semble composée de deux dents à peu près semblables.

La troisième molaire, Fig. 14, presque rectangulaire, aux angles arrondis, est facile à reconnaître à sa racine unique dirigée en arrière, présentant un sillon longitudinal sur chaque face, comme si elle résultait de la soudure de deux racines primitives.

Diastèmes. On nomme ainsi les espaces vides qui séparent les dents ou les groupes de dents.

À chaque mâchoire, l'Ursus spelaeus possède un diastème très prononcé entre la canine et la quatrième prémolaire (voir Fig. 1). Ce diastème dit postérieur atteint pour chaque mâchoire 55 à 60 mm.

À la mâchoire supérieure, il existe entre la canine et la première incisive un diastème antérieur plus réduit dans lequel vient se loger la canine inférieure lorsque la mâchoire est fermée. Il mesure 10 mm.

En résumé, la dentition de l'Ursus spelaeus diffère de celle des autres ours :

- 1° par l'absence des trois premières prémolaires.
- 2° par un tubercule de plus à la quatrième prémolaire inférieure. Cette dent est d'ailleurs celle qui diffère le plus selon les espèces.
- 3° par la forme bilobée et une table dentaire plus compliquée de la deuxième molaire inférieure.

4° par le plus grand écartement du lobe externe de la troisième incisive inférieure.

Fir.

Aug. Dubois.

## LE LUPIN POLYPHYLLE

Dans une communication faite récemment à la Société linnéenne de Lyon, M. Coutagne a constaté que le *Lupinus polyphyllus*, Lindley, est cultivé depuis quelque temps en Europe comme plante fourragère, et s'est demandé s'il ne pourrait pas être naturalisé sur les terrains granitiques du Plateau central.

Il est certain que cette espèce, non citée par la « Flore » de Bonnier, tend à se répandre en France et en Suisse. En 1911 déjà, nous l'apercevions comme plante adventice en Alsace, à proximité de notre territoire, recouvrant tout un talus de la gare stratégique de Seppois; en 1914, le jour de l'Ascension, alors que nous étions en course avec une Société de Porrentruy, nous avons pu voir avec quel intérêt les excursionnistes signalaient au passage les belles colonies de cette Légumineuse qui jalonnent la voie ferrée de Dannemarie à la frontière suisse. Depuis, la plante, suivant le même chemin creusé dans le lohm alsacien, a pénétré en Ajoie et s'est installée à Bonfol (1918).

Quoique ce Lupin se développe vigoureusement dans les terrains argileux et siliceux, il est douteux qu'il arrive chez nous à supplanter, comme espèce cultivée, le Trèfle incarnat qui prospère fort bien dans les sols lourds où il remplace souvent le Trèfle des prés.

Déjà pendant la guerre, de nombreux bouquets de Lupins polyphyllés ont passé la frontière, et notre public a d'emblée attribué à cette plante superbe une origine exotique, car rien chez elle ne rappelle notre flore régionale. Elle a vraiment grand air avec sa tige robuste se terminant en un long épi de fleurs grandes, denses, d'une teinte variable, très rarement blanche, quelquefois bleue, le plus souvent d'un bleu foncé passant au pourpre, et ses feuilles originales dont le haut pétiole porte à son extrémité de onze à quinze folioles lancéolées.

Elle fait déjà l'objet d'un commerce, et les Alsaciens qui la vendent en quantité à Porrentruy pour la décoration des appartements ou celle de la ville lors des fêtes religieuses, lui donnent le nom de « marocain » parce que, assurent-ils, elle a été introduite dans le pays par les troupes africaines qui ont occupé un certain temps les tranchées aboutissant au Sargin. En réalité, il s'agit d'une espèce originaire de la partie occidentale de l'Amérique du Nord et qui, au surplus, se trouvait en Alsace bien avant la guerre.

Porrentruy.

J. Bourquin.

## GORGES DE L'AREUSE

Le rétablissement de l'ordre a permis au gouvernement de s'occuper d'améliorations intérieures; la nécessité de quelques réparations dans le tracé de nos routes s'offrait la première à son esprit. Il s'agissait d'abord de la route qui conduit de Chez-le-Bart à



Vaumarous, puis de la route de France qui demandait deux grandes corrections, soit de Rochefort à Brot et de Saint-Sulpice aux Verrières. Mais avant de s'occuper de la correction de Rochefort à Brot, il fallait d'abord résoudre une question plus générale: Y avait-il moyen de faire une route le long des rives de l'Areuse et d'en suivre le cours de Boudry à Noiraigue, et la construction d'une route semblable, suivant le cours de l'eau, n'était-elle pas préférable à la correction d'une route qui, allant chercher les hauteurs pour redescendre dans la plaine, semblait pécher contre tous les principes de l'art?

Les ingénieurs du gouvernement ont donc été chargés d'en parcourir les rives. On croyait généralement que la route devait être tracée sur la rive droite <sup>(1)</sup> opposée à celle où elle se trouve aujourd'hui, mais au coup d'œil les ingénieurs se sont convaincus de l'impossibilité d'asseoir une route solide sur ce terrain mouvant, presque partout sillonné d'immenses crevasses et qui courrait le risque d'être à chaque instant couverte de débris qui s'éroulent presque journellement.

La rive gauche n'offrait, à la vérité, cet inconvénient que sur un espace moins considérable, mais des difficultés qui, sans être insurmontables, devaient cependant être rangées au nombre des plus grandes que l'art de l'ingénieur ait à vaincre. M. Negrelli n'a pas hésité à déclarer qu'il n'avait rencontré nulle part des difficultés semblables à celles que présenterait la construction d'une route le long des rives de l'Areuse, et il a émis des doutes sur la possibilité d'y asseoir, même sur la rive gauche, une route dont on pût garantir la solidité, et les frais seraient d'ailleurs hors de proportion avec son utilité et s'élèveraient à plus de L. 400.000.

On engageait les personnes qui croiraient encore à la possibilité de ce tracé, à le visiter dans toute sa longueur. C'est une promenade longue, fatigante, toujours pittoresque, souvent dangereuse, mais qui les convaincrait facilement de l'énormité des travaux qu'elle exigerait, et la solidité des motifs qui ont dû engager le gouvernement à en écarter la possibilité.

Il fallait donc se borner à corriger la route actuelle par un tracé neuf, qui partant de la croisière de Rochefort embrasserait les deux montées de Pierre Coupée (Roc Coupé, au pied de l'Arêteau, droit au-dessous du rocher des Tablettes. - Réd.) et de Poimboeuf (Poimboeuf, dans la Carte des sentiers des Gorges de l'Areuse, par M. Borel & Aug. Dubois, - endroit au-dessus de Prépunel. - Réd.) et parviendrait à rejoindre plus tard la correction, faite il y a une dizaine d'années, près du village de Brot.

(Extrait du « Constitutionnel Neuchâtelois », du 14 Juin 1835).

A. M.-J.

## « FLORE DU JURA »

par Ch.-H. Godet.

Nous rappelons aux Botanistes présents et futurs, et particulièrement à MM. les Etudiants, qu'il reste encore un certain nombre d'exemplaires de la « Flore du Jura », par Ch.-H. Godet; ouvrage indispensable à ceux qui veulent étudier la flore de notre canton. Ce livre remarquable par la clarté des descriptions, est jusqu'ici le seul ouvrage consacré tout particulièrement au Jura neuchâtelois. - Un gros volume avec supplément: Fr. 10.- (au lieu de Fr. 15.-), se trouve dans les principales librairies et chez l'auteur: Faubourg du Crêt, 10, - Neuchâtel.

**Errata.** - L'illustration de la page 29, N° 4 du « Rameau », est la « Fruitière de Bevaix » (31 Juillet 1892), et non point le « Lessy Jeanrenaud ». Nous joignons au présent N° une petite bande gommée destinée à corriger l'erreur.

La Fruitière de Bevaix, appartenant à la Commune de ce nom, est un de ces nombreux chalets de montagne. Il est bien connu des promeneurs du vignoble qui y trouvent à s'abriter et à se sustenter cas échéant.

Elle est située près du sommet mais en contre-bas, de sorte qu'il faut encore une grimpe de 20 minutes pour atteindre la crête. Elle occupe une vaste clairière avant-coureur de plusieurs autres qui se succèdent sur la région extrêmement pittoresque du sommet. De la plupart d'entre elles, on jouit d'une vue magnifique sur le Plateau suisse et sur les Alpes.

Réd.

(1) Nous avons noté, en date du 3 Mai 1903, que M. Fréd. Soguel, Conseiller d'Etat, avait, au Champ-du-Moulin, après une séance du Comité de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse, parlé de la possibilité d'établir une voie carrossable, sur la rive droite de l'Areuse, de l'entrée des Gorges à Noiraigue. - Réd.